

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 3 février 2025, débutée à 11 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2025-02-51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 février 2025, se tenant à compter de 11 h 30, en ajoutant le point « Embauche – Régisseur aux activités culturelles (poste contractuel de remplacement) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-02-52

AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL DE SCULPTURE SUR NEIGE « BLIZZ'ART » – 7 AU 9 FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser le FESTIVAL BLIZZ'ART à tenir la deuxième édition du Festival de sculpture sur neige du 7 au 9 février 2025 et en conséquence d'autoriser à cette fin :

- l'utilisation du site de l'île McCormick;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- l'utilisation du matériel autorisé par le Service des loisirs et de la culture appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 22 janvier 2025;

QUE le comité organisateur soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-02-53

AJOUT DU FESTIVAL BLIZZ'ART COMME ASSURÉ ADDITIONNEL AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'ajouter FESTIVAL BLIZZ'ART comme assuré additionnel au portefeuille d'assurances dommages de la Ville de Port-Cartier;

D'autoriser la trésorière à verser le montant de la prime annuelle;

D'autoriser le directeur général ou la greffière à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-02-54

DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MUNICIPALES ET RÉGIONALES 2024-2027

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet de la décision CP-0506-503, ratifiée le 12 juin 2006;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de renouveler l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (« MCC ») afin de poursuivre les objectifs de la politique culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente soumise par le MCC et le projet du plan d'action 2024-2027;

CONSIDÉRANT l'investissement du MCC de l'ordre de 62 421 \$;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière susdite, le milieu doit investir un montant équivalent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la présentation d'une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *renouvellement des ententes de développement culturel*;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE la Ville s'engage à investir un montant équivalent au montant versé par le MCC, soit un total de 62 421 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027;

DE mandater M^{me} Nadia BERNIER, régisseuse aux activités culturelles, ou à défaut, M. Nicolas MAYRAND, directeur général, pour représenter la Ville de Port-Cartier dans le cadre des discussions avec le ministère de la Culture et des Communications visant la signature d'une entente de développement culturel à intervenir;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tous les documents pouvant découler de ou avoir trait à cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que tous les documents qui peuvent être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-02-55

EMBAUCHE – RÉGISSEUR AUX ACTIVITÉS CULTURELLES (POSTE CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT)

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'embaucher M. Stéphan HARVEY, pour occuper le poste contractuel de régisseur aux activités culturelles, selon les termes et aux conditions énoncés lors de la commission permanente du 3 février 2025;

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier le contrat ci-dessus mentionné ainsi que tous les documents utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2025-02-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 3 février 2025, débutée à 11 h 30, soit levée à 11 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/bb